



COVID-19 : La ville de la Baule– Escoublac interdit l'accès du public à tous ses sites et équipements municipaux

Publié le 20 mars 2020

Compte-tenu de l'évolution du contexte de contagion du Covid-19, Yves Métaireau, Maire de La Baule-Escoublac a décidé, par arrêté, d'interdire l'accès à tous les parcs, jardins, aires de sports, de jeux et d'activités physiques, cimetières, stades, tennis et équipements sportifs municipaux, bois et forêts publics de la commune **à compter du 20 mars 2020 et jusqu'au 26 avril 2020.**

Les élus baulois et les services de la Baule-Escoublac restent mobilisés en lien avec les services de l'Etat et notamment l'ARS.